

Fondé de pouvoir de l'agent comptable Avis de vacance

Catégorie	HC
Filière	Administrative
Modalités	Poste à pourvoir par recrutement interne ou externe en CDI
Affectation	Paris
Candidature avant le	15 février 2011

Contexte

L'Institut national de recherches archéologiques préventives a été institué par la loi du 17 janvier 2001 sous la forme d'un établissement public national à caractère administratif. Cet établissement est placé sous la double tutelle des ministères chargés de la culture et de la recherche.

Dans le cadre des prescriptions de l'Etat et sous son contrôle scientifique et technique, l'institut a pour mission d'assurer la détection et l'étude du patrimoine archéologique touché par les travaux d'aménagement du territoire, d'exploiter et de diffuser l'information auprès de la communauté scientifique. Il concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie auprès du public.

Comptant plus de 2 000 agents, l'Institut est structuré en 8 interrégions, disposant d'environ 60 sites répartis sur tout le territoire.

L'Inrap réalise les diagnostics et les fouilles prescrits par l'Etat si l'aménageur choisit de faire appel à l'établissement public parmi les autres opérateurs potentiels. L'Institut réalise chaque année près de 2 000 diagnostics archéologiques et plus de 300 fouilles archéologiques sur tout le territoire. Rassemblant plus des 2/3 des archéologues oeuvrant en matière préventive sur le territoire français, l'Inrap bénéficie d'une expérience de près de trente ans. Il compte de nombreux chercheurs de haut niveau.

Eléments d'activités

Budget Établissement : 160 M€+ environ 30 M€ pour le FNAP ;

- Progiiciel budgétaire et comptable : SIR EPA de GFI (y compris modules immos.net et régies.net) depuis le 01/01/2010.
- Instruction comptable en vigueur : M 9-1
- Nombre de titres : 1 800 correspondant principalement à la facturation fouilles
- Nombre de mandats : 28 000
- Nombre de personnes rémunérées par l'établissement : 2 300 par mois avec Pléiade de SOPRA
- Nombre de régies : 6 régies d'avances pour menues dépenses de frais de chantiers
- Nombre de marchés publics et conventions : 1 000

- Effectif de l'agence comptable : 18 ETPT (AC compris), dont 3 détachés DGFIP

Contexte de l'emploi

Le financement de l'INRAP est globalement assuré de la façon suivante :

- 1/3 par une taxe fiscale, la redevance d'archéologie préventive (RAP), liquidée par les DRAC et les DDT et recouvrée par la DGFIP puis reversée à l'établissement ;
- 2/3 par la facturation de ses interventions, principalement en matière de fouilles, les marchés et contrats de fouilles d'archéologiques préventives relevant du domaine concurrentiel.

L'Inrap est soumis à tous les impôts commerciaux, les recettes de l'établissement étant constituées de manière prépondérante par la facturation des opérations de fouilles.

L'Etat a confié à l'Inrap, sous la forme d'un budget annexe, la gestion d'un fonds d'Etat, le fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap), alimenté par 30 % de la RAP et permettant d'accorder des prises en charges de droit pour des aménagements notamment à caractère social.

Un protocole de modernisation financière et comptable a été signé le 23 octobre 2009. Il s'inscrit dans une démarche d'ensemble d'amélioration de la fiabilité et de la conformité des opérations avec un objectif d'amélioration de la qualité comptable.

La prochaine mise en place d'un système de gestion de l'activité (SGA), interfacé avec le système d'information budgétaire et comptable, va fortement contribuer à moderniser la gestion et à améliorer les éléments de reporting. Dans ce cadre, une expérimentation du traitement dématérialisé des frais de déplacement, en liaison avec la DGFIP – CE 2 B, va être engagée au cours du premier trimestre.

Mission et fonctions

Sous l'autorité de l'agent comptable de l'INRAP, l'adjoint est chargé de le secondar dans toutes ses missions et de le remplacer en tant que de besoin. Il est son fondé de pouvoir et a également pour fonction d'encadrer et d'animer l'équipe de l'agence comptable.

Pour cela, il dispose d'une délégation de signature pour tous les actes de l'agence comptable, notamment les actes de trésorerie.

Le périmètre des missions comprend toutes les opérations prévues par la réglementation pour une agence comptable d'un établissement public ainsi que les opérations spécifiques à l'INRAP.

Le fondé de pouvoir a vocation à participer et à contribuer aux travaux de fiabilisation, de modernisation des procédures et aux objectifs d'amélioration de la qualité comptable.

Poste ouvert en hors catégorie de la filière administrative de l'Inrap).

Une localisation du siège de l'Inrap hors de Paris est envisagée (région parisienne ou Reims)

Niveau de diplôme requis

Le poste est ouvert en hors catégorie de la filière administrative de l'INRAP.
Il est à pourvoir par voie de recrutement interne ou externe ou par voie de détachement.

Les conditions minimales à remplir sont :

- Diplôme comptable au minimum de niveau BAC+3 (ou BAC+2 couplé d'une expérience comptable dans un établissement public).
- Expérience similaire dans un établissement public

Compétences et expérience requises

- Maîtrise des règles de la comptabilité publique.
- Maîtrise de la comptabilité privée
- Aptitude à prendre des responsabilités et à animer une équipe de 16 agents
- Autonomie et sens de l'organisation
- Qualités relationnelles
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Rigueur et probité
- Une bonne connaissance du PGI SIREPA et de Business Object serait un plus.

Candidature

Les candidats sont invités à adresser leur candidature (CV + lettre de motivation) **au plus tard le 15 février 2011** à Madame Valérie Pétillon-Boisselier, directrice des ressources humaines de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives – 7 rue de Madrid – 75008 Paris ou par mail à l'adresse suivante : service-recrutement@inrap.fr